

## **Motion 2749**

### **Pour un processus de validation des acquis de l'expérience à l'Université de Genève et à la HES-SO Genève, plus simple, plus rapide et plus étendu !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'importance incontestée de la transition professionnelle ;
- l'importance accrue de la transition professionnelle pendant la crise du COVID et pendant les mois et années qui suivront la sortie de cette dernière ;
- l'importance de permettre à tous les types de professions d'envisager avec sérénité l'évolution des carrières et ce, en fonction des réalités et des modifications du marché du travail ;
- l'importance de permettre à tous les types de professions d'envisager avec sérénité l'évolution des carrières en fonction des difficultés liées aux crises sociales et sanitaires qui peuvent survenir sans crier gare et durer ;
- que l'Université de Genève a été pionnière en Suisse en 2008 dans la démarche de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- que la HES-SO Genève offre, elle aussi, en partenariat avec l'UNIGE et l'UNIL, la VAE aux personnes qui souhaitent une transition professionnelle ;
- que l'Université de Genève est « désireuse d'enrichir sa mission de formation en s'ouvrant à un large public [...] dans la perspective de la formation tout au long de la vie »<sup>1</sup> ;
- que la HES-SO Genève « [...] veille à assurer un développement économique, social, écologique, environnemental et culturel durable »<sup>2</sup> ;
- qu'un diplôme d'études supérieures peut constituer un atout fort pour les personnes qui sont en transition professionnelle et/ou cherchent à élargir leurs horizons professionnels ;
- que les expériences – qu'elles s'acquièrent dans le cadre d'activités professionnelles ou associatives – doivent absolument être valorisées et reconnues ;

---

<sup>1</sup> Guide d'information à l'attention du candidat à la validation des acquis de l'expérience (VAE), Université de Genève, 22.11.2016

<sup>2</sup> Loi sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (L 10977)

- que l'expérience professionnelle acquise au travers de stages est toujours plus fréquente et qu'elle souffre encore cruellement d'un manque de reconnaissance ;
- que, pour l'heure, seuls trois facultés, un institut et un centre offrent la possibilité d'une validation des acquis de l'expérience au niveau de l'Université de Genève ;
- que de nombreuses formations dispensées au sein de la HES-SO Genève offrent la possibilité d'une VAE, mais pas toutes ou pas toutes jusqu'au niveau du master ;
- la longueur et la complexité du processus de validation des acquis de l'expérience,

invite le Conseil d'Etat

- à encourager tous les facultés, instituts et centres de l'Université de Genève ainsi que toutes les écoles de la HES-SO Genève à intégrer le système de validation des acquis de l'expérience ;
- à encourager l'Université de Genève et la HES-SO Genève à reconnaître les stages dans le cadre du processus de validation des acquis de l'expérience ;
- à encourager l'Université de Genève et la HES-SO Genève à simplifier et raccourcir le processus de validation des acquis de l'expérience ;
- à élever, pour l'IUFE, le plafond de 1/3 à 2/3 des crédits ECTS pouvant être obtenus par le processus de validation des acquis de l'expérience.